

CAHIER DES CHARGES 2012/2016

**Organisation des compétitions d'Athlétisme
Sur le Territoire de la Ligue**

1. COMPETITIONS ESTIVALES

a) CHAMPIONNATS REGIONAUX - CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX - INTERCLUBS REGIONAUX ET INTERREGIONAUX - POINTES DE COULEURS etc...:

CSO :

Ces compétitions sont organisées par la CSO LARA ou par délégation aux Commissions : CRJ, CRV, CRM, il incombe à celles-ci d'établir les horaires. L'ossature de la compétition (Directeur de Réunion, Secrétariat LOGICA, Juge-Arbitre, Chronométrage électrique) doit être validée à l'avance par les Commissions concernées (CSO, CI) sur proposition des Comités Départementaux. **Dans tous les cas la préparation (en fonction des inscriptions des Officiels par les clubs sur le site Lara) ainsi que la mise en place et le suivi du Jury, le jour de la compétition, doivent être faits par le Directeur de Réunion ou par le membre de la CSO désigné par celle-ci.**

STRUCTURES SUPPORTS :

La structure (Club ou Comité Départemental) qui accueille la compétition à la charge de fournir le personnel (**en plus du Jury club**) nécessaire au bon déroulement des courses et des concours (**navettes, mise en place du matériel de compétition, y compris les haies**) elle devra également préparer les locaux nécessaires :

- 1) Local pour le secrétariat LOGICA : ce local devra être fermé, **indépendant des autres locaux (technique, animation etc...)** et suffisamment grand pour recevoir de 4 à 6 personnes, il devra être équipé de tout le matériel électrique nécessaire pour la mise en place d'au moins quatre ordinateurs et avec la possibilité d'accéder à Internet)
- 2) Local d'enregistrement des confirmations de participation des athlètes
- 3) Local d'enregistrement du Jury
- 4) Local infirmerie et local pour le contrôle antidopage
- 5) Local pour l'accueil et la détente du Jury (voir la description page suivante)
- 6) Local pour le repas du Jury
- 7) Emplacement pour affichage

L'ensemble de ces locaux devra être équipé de tables et de chaises

L'organisation devra mettre à disposition une photocopieuse pour la reprographie des résultats

(la fourniture du papier étant à la charge de la Ligue).

- **Installations** : Les installations, piste et aires de sauts et de lancers ainsi que les différents tracés, devront être en parfait état et conformes aux règlements en vigueur, la ligne d'arrivée et les carrés noirs devront être d'une très grande visibilité afin de permettre le réglage du chronométrage électrique.

Zones de coaching : pour tous les concours l'organisation devra prévoir une zone de coaching délimitée matériellement.

- **Matériel** : La structure support devra prévoir tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (anémomètres, barres de sauts, appareils de mesures etc...), la liste du matériel complémentaire devra parvenir à la Ligue **au moins 15 jours avant la compétition.**

- **Marketing** : L'organisateur se doit de faire apparaître les partenaires officiels LARA par banderoles et panneaux, fournis par le service marketing LARA. L'organisateur se doit d'avertir le service marketing LARA si il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.
- **Animation** : Si l'animation de la compétition est du ressort de la Commission Animation LARA, le matériel de sonorisation nécessaire (en parfait état de fonctionnement) et équipé d'un micro fixe et 2 micros HF est à la charge du club support.
- **Dossards** : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord du service marketing LARA.
- **Accueil du Jury ("LARA'OFF")** : **afin d'accueillir le Jury dans de bonnes conditions la structure organisatrice prévoira un local (ou un petit chapiteau) où les membres du Jury pourront prendre une collation (à la charge de la Ligue) au moment de leur arrivée et se détendre entre les épreuves. Ce local, qui sera ouvert une heure avant le début des épreuves, doit être indépendant de la buvette et du lieu des repas.**

RESTAURATION DU JURY ET DES CADRES TECHNIQUES :

- **Boissons** : L'organisateur de la compétition a à sa charge le coût des boissons du Jury à raison d'une boisson par demi-journée (hors repas, qui est pris en charge par la Ligue).
- **Repas** : La structure organisatrice devra proposer un tarif pour le repas (qui comprendra la boisson et le café) à la Ligue au moins un mois avant la compétition, les remboursements seront effectués sur présentation des justificatifs.

Dans le cas où la structure organisatrice n'a pas la possibilité d'organiser le repas du Jury, la Ligue pourra se charger de la commande du dit repas, charge à la structure organisatrice d'en assurer la logistique.

Pour les compétitions se terminant après 20 heures, la structure support fournira un encas (sandwich et une boisson) aux membres du Jury, remboursé par la Ligue après accord de celle-ci sur le prix, sur présentation de justificatifs.

La distribution des différents tickets sera faite par le Délégué de la CSO LARA.

Les membres de la structure support apportant leur concours à l'organisation (navette, matériel, buvette) sont à la charge de celle-ci pour le repas et les boissons.

Les membres de la structure support, apportant leur concours à l'organisation (navette, matériel, buvette) sont à la charge de celle-ci pour le repas et les boissons.

- **Les buvettes** : La recette des buvettes est acquise à la structure organisatrice.
- **Couverture médicale** : La structure support, en liaison avec la Commission Médicale LARA, prendra contact et sollicitera un devis auprès des secouristes locaux afin d'assurer la couverture médicale de la compétition. La Ligue prendra à sa charge le coût de ladite couverture après validation du devis, ainsi que le repas du médecin et des secouristes (dans les mêmes conditions que le Jury).

- Contrôle Antidopage: La structure organisatrice devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par le Ministère des Sports ou par la FFA. **Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)**

ÉPREUVES DE DEMI-FOND, ORGANISEES DANS LE CADRE DU CHALLENGE LARA. (LES ORGANISATEURS DEVRONT EGALEMENT SE REFERER A LA CONVENTION LARA)

Le club organisateur proposera à la CSO LARA la liste des responsables du Jury (Directeur de Réunion, Juge Arbitre, Starter, Chef chronométrage électrique, Officiel Logica) au **moins 15 jours** avant la compétition.

- Repas et boissons du jury: Le club organisateur prendra à sa charge les repas et les boissons du jury.
- Couverture médicale: La couverture médicale (Médecin et Secouristes) est à la charge du club demandeur.
- Animation: L'animation de la compétition, si le club en fait la demande, peut être assurée par la Commission Animation LARA, le matériel de sonorisation nécessaire (en parfait état de fonctionnement) et équipé d'un micro fixe et 2 micros HF est à la charge du club demandeur.
- Contrôle Antidopage: Le club organisateur devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par le Ministère des Sports ou par la FFA. Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)
- Dossards: Les dossards pourront être fournis par la Ligue ou par un partenaire de celle-ci ou par le club organisateur après accord de la CSO LARA et du service marketing LARA.

PREMIER TOUR ET FINALES INTERREGIONALES DES INTERCLUBS :

Une note spécifique paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces deux tours.

FINALES NATIONALES DES INTERCLUBS :

Le club demandeur prendra contact avec la CSO LARA et la Commission Informatique LARA, au moins un mois avant la compétition, afin de déterminer les besoins, éventuels, d'un apport de juges de la Ligue. La répartition du Jury (club plus Ligue) de la compétition sera faite par la CSO Lara, le club demandeur devra "fournir" au minimum

6 juges diplômés en plus des 6 juges prévus dans le règlement des Interclubs FFA et en plus du Jury Annexe (navettes, mise en place du matériel de compétition, des haies etc...)

Les frais de déplacements du Jury de la Ligue R-A (venant en complément du Jury fourni par les clubs participant) y compris la Commission Informatique sont à la charge du club demandeur.

- Repas et boissons du jury: Le club demandeur prendra à sa charge les repas et les boissons du Jury

- **Matériel** : Le club support pourra, éventuellement faire parvenir à la Ligue la liste du matériel complémentaire nécessaire au bon déroulement de ladite compétition, **cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2^{ème} tour par la CSO FFA.**
- **Informatique** : Le club demandeur pourra demander le prêt du matériel informatique de la Ligue, **cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2^{ème} tour par la CSO FFA .**
- **Couverture médicale** : La couverture médicale (Médecin et Secouristes) est à la charge du club demandeur.
- **Animation** : L'animation de la compétition, si le club en fait la demande, peut être assurée par la Commission Animation LARA, le matériel de sonorisation nécessaire (en parfait état de fonctionnement) et équipé d'un micro fixe et 2 micros HF est à la charge du club demandeur.

2. COMPETITIONS EN SALLE

Mêmes dispositions que pour les compétitions estivales.

3. CROSS-COUNTRY

a) CHAMPIONNATS REGIONAUX ET DEMI-FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Une note spécifique paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions.

CSO :

Ces compétitions sont organisées par la CSO LARA, il incombe à celle-ci d'effectuer une étude préalable du parcours, avec les responsables de la CSO Départementale et de la structure support.

En liaison avec la Commission Informatique elle gère les inscriptions et prépare les dossards L'ossature de la compétition (Secrétariat, Juge-Arbitre, Starters, Chronomètres) sera déterminée à l'avance par les Commissions concernées (CSO,CI) en tenant compte des propositions de l'organisateur.

CLUB SUPPORT (OU COMITE DEPARTEMENTAL) :

Le club qui accueille la compétition a la charge de trouver un parcours proposant, si possible, trois boucles d'environ 1000 m (PB) - 1500/2000 m (MB) - 2500/3000 m (GB)

Les horaires, le plan du parcours ainsi que toutes les informations se rapportant à l'organisation des Championnats Régionaux devront, après acceptation de la CSO LARA, être prêts **deux mois avant la compétition** pour être diffusés à la Ligue et aux clubs LARA.

La même diffusion, à laquelle il faudra ajouter la Ligue d'Auvergne et ses clubs, sera faite pour les Demi-finales des Championnats de France

- **Jury** : L'organisateur proposera à la CSO LARA (**au moins trois semaines avant la compétition**) une liste du Jury local, Jury qui sera intégré dans les différents jurys de la compétition.

Le club fournira, également, toutes les personnes nécessaires au bon déroulement des courses (commissaires de parcours, navettes) il devra assurer le piquetage du parcours, la mise à disposition des locaux nécessaires (secrétariat, vestiaires, local pour le Contrôle Antidopage) ainsi que le matériel nécessaire à la reproduction (une ou deux photocopieuses, en fonction de leurs capacités).

- Les repas et les boissons du Jury et des Cadres Techniques : à la charge de la structure support.
- Boissons chaudes : En fonction des conditions atmosphériques l'organisateur devra prévoir une boisson chaude (thé ou autre) à l'arrivée des concurrents ainsi que les personnes nécessaires à la distribution de la dite boisson. Le coût de cette boisson sera à la charge de la structure organisatrice.
- Les buvettes : La recette des buvettes est acquise à la structure support.
- Couverture médicale : La structure, en liaison avec la Commission Médicale LARA, prendra contact et sollicitera un devis auprès des secouristes locaux afin d'assurer la couverture médicale de la compétition.

La Ligue prendra à sa charge le coût de ladite couverture après validation du devis, ainsi que le repas du médecin et des secouristes.

- Contrôle Antidopage : La structure organisatrice devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par le Ministère des Sports ou par la FFA. Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)
- Marketing : L'organisateur se doit de faire apparaître les partenaires officiels LARA par banderoles et panneaux, fournis par le service marketing LARA. L'organisateur se doit d'avertir le service marketing LARA si il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.
- Récompenses : Pour les **Championnats Régionaux**, la structure support pourra solliciter les collectivités locales (ou d'éventuels partenaires) afin de récompenser, en plus des médailles de la Ligue, les premiers de chaque catégorie ainsi que les premières équipes. En contrepartie et en accord avec le service marketing LARA, les partenaires de la compétition pourront disposer leurs banderoles publicitaires sur le parcours et sur le site d'arrivée.

Pour les **Demi-finales des Championnats de France**, l'organisateur aura à sa charge les récompenses (coupes par équipes du Challenge minimex Robert Bobin, classement MF et classement MM ainsi que le classement mixte).

Pour les autres catégories, l'organisateur pourra récompenser (à sa charge) les podiums individuels et par équipes.

- Dossards : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord du service marketing LARA.
- Animation : Si l'animation de la compétition est du ressort de la Commission Animation LARA, le matériel de sonorisation nécessaire (en parfait état de fonctionnement) et équipé d'un micro fixe et 2 micros HF est à la charge de la structure support.

4. COMPETITION CLUB

Inscription de la compétition au calendrier LARA : La compétition devra être inscrite au calendrier de la Ligue Rhône-Alpes, la dite compétition devra, préalablement, figurer au calendrier du Comité Départemental concerné. Une réunion d'harmonisation du calendrier LARA se déroulera chaque année (fin novembre) pour l'année suivante, avec les responsables des CSO départementales chargés du calendrier de leur département..

AUCUNE COMPETITION NE POURRA ETRE INSCRITE EN COURS D'ANNEE

Pour l'homologation des performances, **il est impératif que le jury de ces compétitions soit composé d'Officiels diplômés et saisi sur LOGICA pour la mise en ligne.**

Le club organisateur devra OBLIGATOIREMENT proposer à la CSO LARA le Jury suivant : Directeur de Compétition, Directeur de Réunion, Juge Arbitre, Chef du Chronométrage électrique, Chef Starter, Responsable LOGICA.

La Ligue se réserve le droit de ne pas homologuer des performances si le Jury n'a pas les diplômes requis, et /ou en l'absence de mesure officielle du vent (courses et concours).